



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le 17 janvier 2019 18h30.

Au boulodrome régional de Mont sous Vaudrey

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Philippe JARCELLAT, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

Absents excusés :

MM. Michel DEMOUGEOT, Michaël FAIVRE et Patrick GRUNEISEN.

Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette première réunion de l'année 2019. Il en profite pour renouveler ses vœux à tous les présents.

Il souhaite un prompt rétablissement à MM. Michel DEMOUGEOT et Hervé MOINE qui traversent des moments assez difficiles.

Le Président fait part des changements de président dans les clubs suivants : M. Franck CHENU à Saint Claude, M. Stéphane JARJAT à Clairvaux et M. Joël MONNIER à Arbois. Le CD39 leur souhaite pleine réussite.

Dans le domaine sportif, Saint Claude s'est incliné face à Beaune le 21 décembre dernier en Coupe de France.

Le Président souhaite un bon anniversaire à Antoine MARTINELLO.

1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Modification de l'organigramme :

Le Président commence par la lecture d'une lettre de démission d'un membre du Comité Directeur, M. Jean-Marie MARAUX.

Dans celle-ci, l'intéressé précise que sa démission n'est, en aucun cas, liée au fonctionnement du CD39 ou à un quelconque désaccord de fond sur un dossier avec tel ou tel dirigeant mais il s'agit bel et bien d'une décision sportive et l'opportunité pour lui d'intégrer une belle équipe vétérane à Morteau dans le Doubs.

Le Président s'est entretenu longuement avec Jean-Marie MARAUX qui ne souhaite pas délaisser le CD39. Il poursuivra son engagement en apportant ses compétences dans des dossiers lourds comme le boulodrome ou l'établissement des subventions entre autres. Néanmoins, il ne peut plus siéger comme membre élu.

C'est dans ce cadre précis que le Président a contacté le service administratif de la fédération pour savoir ce qu'il est possible de faire. Il lui a été répondu que M. Jean-Marie MARAUX pouvait siéger dans des commissions en tant que membres extérieurs (une commission étant ouverte à toute personne licenciée, l'obligation d'appartenir au même département n'existant pas). Par contre, il ne peut siéger dans ce qui est communément appelé le Bureau Directeur donc, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Ainsi :

- M. Antoine MARTINELLO devient Président Délégué.
- M. Dominique BACHELEY est le trésorier général.
- M. Michel PERRUSSEL devient Trésorier Adjoint.

Chacune de ces propositions soumises au vote du Comité Directeur, est adoptée à l'unanimité des présents.

Le Président propose que M. Jean-Marie MARAUX devienne Président d'honneur : tout comme M. Jean RACQUIN, Christian MONNOYEUR et Michel DEMOUGEOT. Ce titre lui permet de siéger aux réunions du CD39 mais sa voix n'est que consultative et non délibérative.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président pense qu'il ne sera pas nécessaire de faire une élection complémentaire en fin d'année puisqu'il restera un an avant les élections.

Dans le dossier d'acquisition du boulodrome régional, le Président souhaite qu'une personne occupe la présidence du Comité de gestion du boulodrome qui est une commission indépendante de la commission du boulodrome que dirige Yvette OUTREY puisque les dossiers traités, même s'ils se connectent, sont à la base, différents. Par sa connaissance du dossier et des interlocuteurs locaux, par sa proximité et sa disponibilité, le Président propose M. Christian VALET.

Proposition soumise au vote des présents : adoptée à l'unanimité des présents.

3 : Bilan de l'assemblée générale du CD39 du 8 décembre 2018 :

Le Président est satisfait de son déroulement : de bons échanges avec la salle et des questions pertinentes. Il félicite aussi les membres du CD39 pour la qualité de leur rapport avec une mention spéciale pour celui de M. Patrick CROTET. Il félicite également notre trésorier général Dominique BACHELEY qui a présenté oralement pour la première fois une partie de l'exercice

financier. Merci aussi aux membres du CD39 pour la réservation et préparation de la salle et du vin d'honneur.

Michel BOURGEON souhaite que l'an prochain il y ait quelques bouteilles d'eau à table pour tous ceux qui ne boivent pas de vin.

Le Président rappelle que chaque club doit transmettre au CD 39 le compte rendu de leur Assemblée Générale ainsi que bilan financier de l'année écoulée. Il remercie les clubs d'Orgelet, Mont sous Vaudrey et Salins pour la transmission de ces documents.

D'autre part, lors de l'AG du CD39, M. Antoine MARTINELLO a attiré l'attention des clubs sur l'une de leurs obligations : au moment de la déclaration de la création d'une association sportive en Préfecture, cette dernière procède automatiquement à son inscription dans le répertoire national des associations, fichier national qui recense l'ensemble des informations sur les associations.

L'inscription au Répertoire National des Associations, (RNA), donne lieu à une immatriculation sous la forme d'un numéro appelé parfois par l'administration numéro de dossier, composé de la lettre W suivie de 9 chiffres.

Afin de mettre à jour ou compléter la situation administrative des clubs jurassiens, il est demandé à chaque Président de bien vouloir transmettre au CD39 une copie du récépissé fourni par la Préfecture ainsi que les coordonnées des membres des Bureaux ou Conseils d'administration. Seuls, à ce jour, les clubs de Mont Sous Vaudrey et le Dole Pétanque Club l'ont transmis.

AG 2019 du CD39 : le samedi 30 novembre 2019. Antoine MARTINELLO se charge de la pré-réservation.

4 : Bilan de l'assemblée générale du CR BFC du 1^{er} décembre 2018 :

M. Robert DUTRONC a mené sa première assemblée générale. Elle s'est déroulée à Belfort à l'initiative de M. Joseph ILLANA. Très bon accueil. Quant au contenu, ce fut une AG d'installation avec de nombreux textes à valider. Tous ces documents sont consultables sur le site du CD39. M. Christian PERRAUDIN est le nouveau secrétaire général. Les coordonnées de ces personnes sont données dans le calendrier.

5 : Bilan du congrès de la FFPJP à Troyes (11-12 janvier 2019) :

La délégation était composée de MM. DE BASTOS, CROTET, BACHELEY et VALET.

Le Président remercie Hervé MOINE qui s'était chargé de la réservation hôtelière.

Site : très beau palais des congrès.

Repas : très, très moyens.

Le CD 10 a semblé dépassé à certains moments même s'ils ont fait le maximum.

Dominique BACHELEY fait un compte-rendu :

- licenciés 2018 = 299 919 (+1800).

- SAOS Promo Pétanque : vend les vêtements de la marque Uhlsport (30% de remise sur le prix catalogue)

- 26 000 concours en 2018 au niveau national.

- seulement 2800 arbitres, dont la moyenne d'âge est de 61 ans.

Décisions importantes : en Coupe de France, jusqu'en 64^{ème} de finale (correspondant au tour à jouer en décembre), un joueur ne peut jouer que pour un seul club même s'il mute début décembre. Cela est valable pour les mutations internes et externes.

Plusieurs votes ont été réalisés :

Vote pour le Président : M. Joseph CANTARELLI a été élu, avec un suffrage très important, suite au décès dans l'année de M. Michel DESBOIS. Le Jura a soutenu cette candidature.

Monsieur Loïc FUENTES, jusqu'à ce jour DTN à la FFPJP, quitte ses fonctions. Il est élu et entre au Comité Directeur de la Fédération.

Vote à 60% de l'obligation pour les clubs d'avoir un arbitre. Le Jura a voté contre parce que cette décision impose cette obligation à tous les clubs sans discernement de leur effectif en licenciés. Pour ce qui concerne le département du Jura, le CD 39 fera une proposition en AG fin 2019 applicable en 2020.

Vote à 99% pour la charte d'éthique et de déontologie obligatoire pour toute fédération : le Jura a voté pour.

Vote à 79% pour la création d'un Centre National à Cabriès (13) : le Jura a voté pour.

La fédération a confirmé l'interdiction pour les juniors de faire les **championnats** seniors.

La charte proposée par le Comité Régional BFC pour les équipes qui ne souhaiteront pas participer aux championnats régionaux a été rejetée. Donc, les équipes jurassiennes qui n'iront pas au championnat régional devront fournir dans les trois jours suivant l'épreuve un justificatif d'absence. La charte a été rejetée au nom du principe que les équipes anticiperaient leur absence, ce qui est contraire à l'article du règlement sportif qui stipule que : « **la participation à un championnat départemental équivaut à acceptation du règlement fédéral.** »

Ceci doit clairement apparaître dans le calendrier du CD39. Donc, les joueurs ne signeront aucun document à l'issue du championnat départemental comme cela avait été envisagé.

Le trésorier général de la FFPJP, M. Jean-Marie MARAUX a présenté un bilan excédentaire de plus de 90 000€ et un prévisionnel qui n'ont souffert d'aucune question de l'Assemblée, longuement applaudi et unanimement approuvé. Les recettes sont de 4,1 M€, dont 82% proviennent des licences.

Rappel pour les indéliçats qui organisent des concours ouverts à tous :

- D'abord, ils doivent obtenir l'agrément du président du CD 39.
- Le nombre de joueurs ne doit pas excéder 200 et le club doit souscrire une assurance ponctuelle auprès de la MMA.
- Si un non licencié est responsable d'un incident, cela peut devenir très problématique pour le président du club si ce non licencié n'a pas de responsabilité civile car celle-ci n'est pas obligatoire. Les frais occasionnés pourraient mettre à mal l'association et l'organisateur.
- Donc, pas de délivrance de cartes d'adhérents sans licence.

Congrès 2019 au Touquet les 11 et 12 janvier 2020 et 2^{ème} congrès qui sera électif pour l'année 2020, le 15 décembre 2020 à Evian. Donc, 2 congrès la même année.

6 : Préparation journée arbitrale BFC du 9 février 2019.

A la demande de M. Jean LOCATELLI, référent arbitral du CR BFC, la journée se tiendra au boulo-drome le 9 février. Les convocations ont été envoyées aux intéressés. Les repas du midi seront pris au restaurant « Le Petit Gourmet » au prix de 20 € tout compris.

Le CD 39 prendra en charge les repas des arbitres jurassiens. Pas de frais de déplacement.

7 : Préparation du marathon jeunes BFC du 17 février 2019. Michel BOURGEON présente l'avancée de la préparation.

Cette compétition est ouverte aux 8 départements de la région Bourgogne Franche-Comté. Elle est limitée à 64 équipes avec un quota d'engagement de 5 équipes par club.

Elle se déroulera en triplètes composées impérativement :

- 1 éducateur ou initiateur
- 1 benjamin ou minime
- 1 cadet ou junior

Les inscriptions sont gratuites et sont à adresser à Nathalie GRUARDET, 21 rue du Docteur Gouhot 39380 Mont sous Vaudrey. Mail : nath.gruardet@gmail.com Tél : 06.62.43.56.06 avant le 7 février 2019.

Début de la compétition : 9h00. Accueil à partir de 8h00. Mesdames Yvette OUTREY et Jocelyne JARCELLAT assureront le service de la buvette. 0.50€ le verre de jus de fruit.

Seront jouées, 3 parties le matin et 2 l'après midi. A l'issue des 5 parties un classement sera effectué, les 4 premières équipes disputeront les ½ finales, suivra la finale et le match pour la 3eme place. En même temps les équipes suivantes disputeront des matchs de classement par groupe de 4. Au total, chaque équipe aura disputé 7 parties dans la journée.

Table de marque : Philippe JARCELLAT et Nathalie GRUARDET.
Arbitre : Philippe JOURNOT

Les repas de midi seront servis à la salle des fêtes de SOUVANS au prix de 10 € l'unité jeunes et adultes. Réservation et règlement des repas en même temps que les inscriptions au plus tard le 07 février 2019.

Repas : 1^{er} service réservé aux joueurs, 2^{ième} service pour les accompagnants si plus de 200 repas.

La préparation de la salle des fêtes sera assurée par les membres de la commission jeunes du CD 39 le samedi 16 février à 14h00. (Mise en place des tables et des chaises). Il faudra également prévoir des personnes pour le service de midi ainsi que pour le rangement et le nettoyage des lieux après le repas.

8 : Préparation de la journée féminines du 24 février : Stéphanie ZERBINI

Les clubs recevront en temps voulu les modalités d'inscriptions. Stéphanie remercie par avance Vanessa SAILLARD présidente du club Sportivement Pétanque, club support à l'organisation de cette journée.

L'arbitrage sera assuré par Michel PERRUSSEL.

Précision importante : décision prise par le CD 39 : Les participantes à cette journée, qui se veut avant tout conviviale, ont l'obligation de s'inscrire au repas de midi organisé par la commission féminine. Donc pas d'inscription possible à cette journée si elle n'est pas accompagnée également à celle du repas.

9 : Point sur le calendrier 2019.

Il est en phase de finalisation. La mise à l'impression est prévue d'ici la fin du mois de janvier.

10 : Point sur les licences et mutations. : Antoine MARTINELLO

Actuellement, on rencontre de nombreux problèmes avec PARAGON, l'organisme chargé de la délivrance des nouvelles licences. Certaines licences commandées début décembre n'ont toujours pas été livrées. De plus, certaines licences, pourtant bien enregistrées dans la base fédérale pour l'année 2019 ne passent pas au lecteur et ne peuvent être mise à jour.

Situation sur la gestion des licences à la date du 17/01/2019 : 1011 licences, soit 64.44 % des 1569 licences établies en 2018.

932 licenciés seniors dont 732 masculins et 200 féminines répartis comme suit :

- 441 vétérans :368 masculins et 73 féminines
- 491 seniors : 364 masculins et 127 féminines

79 licenciés jeunes dont 58 masculins et 21 féminines

- 15 juniors (12 masculins et 3 féminines)
- 26 cadets (17 masculins et 9 féminines)
- 22 minimes (17 masculins et 5 féminines)
- 16 benjamins (12 masculins et 4 féminines)

Mutations :

- 41 mutations internes payantes traitées
- 4 mutations internes gratuites traitées
- 11 mutations externes sortantes ont été comptabilisées.
- 11 mutations externes entrantes ont été établies.

Point sur la trésorerie des licences :

Antoine MARTINELLO nous communique ci-après un tableau édité par la fédération portant sur le montant des facturations des licences.



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social : 13, rue Trigrance - 13002 MARSEILLE

FACTURATION LICENCES 2019

	PAIEMENT LICENCE	EDITION CARTE PARAGON	PRIX SUPPORT	Valeur Geslico
Nouveau Licencié	10.00 €	OUI	0.00 €	Nouvelle Licence
Reprise sans carte	10.00 €	NON	-	Reprise sans Carte
Reprise avec Carte pour :				
Changement de Club (Mutations)	10.00 €	OUI	0.00 €	Reprise avec Carte
Changement Classification pour Carte avant 2017	10.00 €	OUI	0.00 €	Reprise avec Carte
Changement Catégorie pour Carte avant 2013	10.00 €	OUI	0.00 €	Reprise avec Carte
Changement Nom ou Correction	10.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction Prénom	10.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction Date Nais.	10.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction ou Changement de Sexe	10.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Correction ou Changement Nationalité	10.00 €	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Carte Forcée à la reprise	10.00 €	OUI	2.00 €	Duplicata
Correction d'erreur dans l'Année	-	OUI	2.00 €	Correction d'Erreur
Duplicata dans l'Année	-	OUI	2.00 €	Duplicata

A ce jour la somme de 14 880.00 € a été réglée par chèque et 5 008.00€ par virement bancaire, soit 19 888.00 €. 29 442.00€ sont à encaisser sur 49 330.00€

11 : Commissions.

Commission des finances :

Point sur la trésorerie générale au 17 janvier 2019

Cpte Courant BPBFC	14 543,54
Livret BPBFC	77 054,57
Cpte Org. Chmpt Fr.	0,00
Cpte Caisse d'Epargne	466,50
Espèces	170,68
Total de l'Actif	92 235,29

Délibération : Lors de la réunion plénière du Comité Départemental de Pétanque et du jeu provençal, qui s'est tenue en date du 17 janvier 2019, Le Président, Monsieur Paulo DE BASTOS, les Membres du Comité, décident à l'unanimité la suppression du compte CAISSE D'EPARGNE du Comité N° 00952558992 domicilié à Agence : Lons-le-Saunier Pasteur - 3 rue Pasteur - 39000 Lons-le-Saunier.

Le Président mandate Monsieur BACHELEY Dominique, trésorier général en titre, d'effectuer cette résiliation.

Point sur la trésorerie du boulodrome au 17 janvier 2019 :

Compte Courant :	4 063.24
Livret A	38 487.34
Caisse Espèces	314.76
Total de l'Actif	42 865.34

Commission arbitrale : La session préparatoire à l'examen, animée par Michel PERRUSSEL, s'est déroulée dimanche matin, le 13 janvier au siège du Comité. Ont participé : Mlle JOBARD Laura du club de MOISSEY, messieurs Eric PARIS et Anthony DA SILVA du club de MOREZ. Ces 3 personnes passeront l'examen qui aura lieu le dimanche 20 janvier au siège du Comité à 9h00. Etaient présents également à cette session :

- Monsieur WARWZYNIAK Nicolas, arbitre départemental, qui a suivi cette formation au titre d'une remise à niveau, ce qui devrait lui permettre de rejoindre le pool arbitral du CD 39.
- Monsieur ROUX Hervé, arbitre départemental, au titre de sa préparation à l'examen d'arbitre régional qui aura lieu également dimanche 20 janvier à 9h00 au siège du CD 39 et qui est également le siège du Comité Régional.

Commission Jeunes : Michel BOURGEON

7^{ième} Colloque des Educateurs :

Comme tous les deux ans, la Direction Technique Nationale souhaite regrouper l'ensemble de ses correspondants techniques. Ce colloque aura pour objectif de présenter la structure et le fonctionnement de la Direction Technique Nationale ainsi que les orientations fédérales pour la suite de l'olympiade avec la déclinaison du projet fédéral sur le territoire. Il concerne les éducateurs responsables des commissions techniques départementales et régionales.

Il se déroulera du samedi 2 février à 9h30 au dimanche 3 février 2019 après le repas de midi à l'Amphithéâtre Henri GUILLEMIN, 18 Cours MOREAU, 71 000 MACON.

Participeront à ce colloque : Marcelin JOBARD, Hervé ROUX (Samedi et dimanche) et Michel BOURGEON (Samedi uniquement). La FFPJP prend en charge 50% des frais pour le représentant du département et de la ligue. Le comité prendra en charge le restant ainsi que les frais de déplacement.

Commission Informatique : Philippe JARCELLAT

Rappel : Désormais, les inscriptions aux divers championnats départementaux devront **OBLIGATOIREMENT** être effectuées à l'aide du logiciel GESTION CONCOURS, puis adressées aux adresses mail suivantes :

- inscriptions-jura@ffjp39.com (Inscriptions championnats séniors et vétérans)
- com-jeunes@ffjp39.com (Inscriptions Championnats jeunes)

Commission Sportive : Emilie MARAUX

Rappel CDC : les clubs doivent retourner leur formulaire d'engagement **avant le 31 janvier.**

ATTENTION : présentation des modifications du règlement du CDC/CRC/CNC :

- chaque équipe doit transmettre en début de saison la liste nominative des joueurs qui évolue dans chacune des équipes. Emilie MARAUX précise qu'elle transmettra ce document avec le tirage du CDC.
- Si un club a deux équipes dans la même division de CRC et qu'une équipe du même club monte de CDC en CRC, elle ne pourra pas monter.
- Si un club a deux équipes dans la même division de CRC et qu'une équipe de ce même club descend de CNC, c'est la moins bien classée en CRC qui redescend en CDC.
- 1 joueur peut renforcer une équipe supérieure. En aucun cas, un joueur évoluant dans une division n'a le droit de renforcer une équipe de niveau inférieure.
Exemples : 1 joueur de CDC peut renforcer en CRC, 1 joueur de CRC peut renforcer en CNC mais un joueur de CRC ne peut pas jouer en CDC.
- Le forfait général d'un club est déclaré après 2 forfaits. Dans ce cas, cette équipe n'a plus d'existence, elle disparaît de tous classements. Si ce même club recrée une équipe, ce sera dans la division la plus inférieure. Amende forfait général CDC : 400€, forfait général en CRC : 600€, forfait général en CNC : 1000€

12 : Questions diverses.

- **Les licenciés extérieurs au département du Jura** qui désirent jouer dans le boulodrome aux heures d'ouverture les mardis et vendredis après midi doivent s'acquitter auprès du club support de MONT SOUS VAUDREY d'une carte d'adhérent, valable pour l'année en cours. Montant de la carte d'adhérent pour 2019 : 20.00 €
- Doit-on changer d'opérateur ? Actuellement, nous sommes à Orange. Philippe JARCELLAT et Dominique BACHELEY sont chargés de faire une étude de marché et de recueillir plusieurs devis comparatifs.
- Le Président demande à tous les membres du bureau d'envoyer urgemment leurs états de frais de déplacements de l'année 2018 à Michel DEMOUGEOT afin qu'il puisse établir pour chacun un reçu fiscal, attestant de ce don pour bénéficier de la réduction d'impôt.

➤ Antoine MARTINELLO nous fait part du décès du Colonel JAMIN Jean-Marie.

Le Président lève la séance à 21h30.

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS